



VADE-MECUM AWBB pour continuer à jouer au Basketball

28/08/2020

Table des matières.

| | |
|--|---|
| Avant-propos | 3 |
| Situation après le conseil national du 20 août 2020 | 4 |
| Généralités | 4 |
| La pratique du basketball | 4 |
| Code couleur - Processus général | 5 |
| Mesures d'accompagnement épidémie et sport (MAES)- Préambule : | 6 |
| Code couleur dans le monde du sport dans un cadre organisé : | 7 |
| Code Vert..... | 8 |
| Code Jaune | 8 |
| Code Orange..... | 8 |
| Code Rouge..... | 8 |

Avant-propos

AVERTISSEMENT : CE VADE-MECUM A ÉTÉ REDIGE SUR LA BASE

- DES DERNIERES DECISIONS DU CONSEIL NATIONAL DE SECURITE DU 20 AOUT 2020,
- DES PROTOCOLES REDIGES PAR LE CABINET DE MADAME LA MINISTRE DES SPORTS,
- DES DOCUMENTS PUBLIES PAR L'ADEPS et L'AISF
- DES CODES COULEURS APPLIQUES AU SPORT
- DES RESULTATS DES CONCERTATIONS AVEC LA FEDERATION FRANCOPHONE DE VOLLEY-BALL ET LA FEDERATION FRANCOPHONE DE HANDBALL.

DANS UN PREMIER TEMPS, IL SERT DE BASE POUR LES ENTRAINEMENTS COLLECTIFS INDOOR ET POUR LES MATCHES AMICAUX, TOURNOIS ET DE COUPE AUTORISES PENDANT LE SEUL MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

CE VADEMECUM SERVIRA DE BASE POUR LA REDACTION DES REGLES APPICABLES AUX COMPETITIONS OFFICIELLES QUI POUR L'HEURE RESTENT PROGRAMMEES AU WEEK-END DES 2-3 ET 4 OCTOBRE 2020.

La lutte contre la pandémie est le combat de tous. L'AWBB compte sur la compréhension, la collaboration de tous les clubs et le sens des responsabilités de chaque acteur de notre sport favori. Il convient dès lors de partager ce vade-mecum avec les membres et les supporters de votre club par les tous les moyens de communication.

Rédigé par le bureau du conseil d'administration, la direction technique et le secrétariat-général de l'AWBB le 27 août 2020.

Situation après le conseil national du 20 août 2020

Généralités

Toutes les informations générales concernant le coronavirus, et ce qu'il faut faire en cas d'infection ou de contact avec des personnes infectées, peuvent être consultées via le lien suivant : <https://www.info-coronavirus.be/fr/>.

Vous trouverez plus d'informations ainsi que les orientations et les protocoles proposés de l'ADEPS pour le redémarrage du secteur sportif. Ceux-ci sont constamment tenus au courant selon les décisions du gouvernement. [Le protocole ADEPS de reprise des activités sportives en salle](#).

Toute activité doit se réaliser dans le respect des gestes barrières et en suivant scrupuleusement les recommandations des pouvoirs locaux et gestionnaires des infrastructures.

Un accord sur les lignes directrices doit être convenu avec les autorités locales pour l'organisation des entraînements et l'utilisation des infrastructures. Les vestiaires et les douches peuvent être utilisés en respectant les protocoles de sanitaires.

Les règles de base suivantes et les 6 gestes barrières sont toujours en vigueur :

6 règles d'or



Respectez les règles d'hygiène



Pratiquez vos activités de préférence à l'extérieur



Pensez aux personnes vulnérables



Gardez vos distances (1m50)



Limitez vos contacts rapprochés



Suivez les règles sur les rassemblements

11 millions de raisons de tenir bon

La pratique du basketball

Le basketball, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, est autorisé à condition que :

- Le sport se déroule dans un contexte organisé c'est-à-dire sous la responsabilité d'un club de l'AWBB.
- Un adulte majeur est toujours présent.
- Il convient de se laver ou se désinfecter les mains avant d'entamer l'activité sportive.
- L'équipement sportif commun (= les ballons et le matériel pédagogique) est nettoyé avant et après la pratique du basket.
- Vous suivez les protocoles de sécurité tels que défini par le code couleur en vigueur

Code couleur - Processus général

| | |
|--|---|
| | Pas de risque : un vaccin est disponible et/ou l'immunité collective s'est développée. Des contacts peuvent avoir lieu. L'hygiène des mains reste nécessaire. |
| | Risque faible : propagation limitée du virus. Les contacts sont limités et peuvent avoir lieu en respectant les conditions de sécurité. |
| | Risque modéré : transmission systématique du virus. Les contacts sont limités à l'essentiel. Ils ont lieu lorsque les facteurs de risque sont sous contrôle. |
| | Risque élevé : transmission systématique du virus. Les contacts sont évités au maximum. |

- Les restrictions sont progressives en fonction de la couleur : vert, jaune, orange, rouge.
- Un code couleur, le jaune, l'orange ou le rouge, limite toujours les mesures de la phase précédente.
- Chaque code couleur est décliné en protocoles spécifiques

Mesures d'accompagnement épidémie et sport (MAES)- Préambule :

1. A partir de ce document, le CNS déterminera le code couleur d'application pour la période définie et ce pour l'ensemble du territoire ;
2. Les mesures d'accompagnement Epidémie et Sport s'appliquent à toutes les villes et communes de la Communauté française. La Ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles demande à toutes les provinces de la communauté française et aux autorités locales d'appliquer le MAES, c'est-à-dire d'utiliser la signification des codes couleur comme norme fixe.
3. Les autorités provinciales ou locales peuvent cependant prendre des mesures autonomes en déclarant un code couleur plus strict que celui promulgué par un niveau de pouvoir supérieur. Le code couleur rend les mesures claires et sans ambiguïté pour le sportif;
4. La bulle sportive est considérée comme une bulle à part entière, indépendamment des autres bulles (sociale, professionnelle, familiale...);
5. Les restrictions ne s'appliquent pas aux enfants de moins de 12 ans, à moins que de nouvelles connaissances épidémiologiques confirmées par les scientifiques conseillant le Conseil National de Sécurité ne rendent ces restrictions nécessaires ;
6. Toutes les activités sportives qui ne contreviennent pas aux mesures de sécurité doivent toujours pouvoir être pratiquées ;
7. A l'exception de la phase « verte », il est demandé au sportif :
 - a. De réaliser son activité sportive avec le moins de personnes possible ;
 - b. De donner la priorité aux activités sportives de plein air ;
 - c. De ne pas se déplacer en voiture ou en transports en commun vers le lieu de son activité en compagnie de personnes ne faisant pas partie de la bulle sociale, sauf si l'ensemble des passagers porte un masque facial et garde les distances sanitaires ;
 - d. De nettoyer soigneusement les équipements sportifs partagés (fixe et non-fixe) avant et après l'exercice ;
 - e. De ne pas assister à des activités sportives en tant que spectateur, sauf si cela est nécessaire pour, par exemple, accompagner de jeunes enfants ou des personnes handicapées ;
8. Le port du masque n'est pas obligatoire durant les activités entraînant une hyperventilation. C'est pourquoi, les sportifs doivent éviter les foules (cfr 7a). Vous êtes en hyperventilation lorsque vous devez respirer sensiblement plus vite lors de votre activité sportive ;
9. De ne pas réaliser d'activité avec des personnes présentant des symptômes d'une maladie infectieuse ou ayant eu des contacts à risque récents avec une personne présentant de tels symptômes¹.Une bulle sportive est constituée du nombre de personnes déterminé dans l'Arrêté Ministériel (AM) en vigueur et dans les protocoles d'application de la phase en cours ;
10. Une bulle sportive est constituée du nombre de personnes déterminé dans l'Arrêté Ministériel (AM) en vigueur et dans les protocoles d'application de la phase en cours ;
11. Des exceptions peuvent être autorisées pour les sportifs professionnels/ sportifs sous statut, sous réserve de l'autorisation expresse de la Ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Code couleur dans le monde du sport dans un cadre organisé :

| Code couleur sport COVID- 19 | Outdoor | | Indoor | |
|--|----------------------------------|-------------------------------------|--|---------------------------------|
| | U12 | 12+ | U12 | +12 |
| Entraînement /Compétition/ Championnat | Autorisé | Autorisé | Autorisé | Autorisé |
| Densité (participant) | Illimitée | Illimitée | Illimitée | Illimitée |
| Contact | Autorisé | Autorisé | Autorisé | Autorisé |
| Vestiaires/ douches | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Public | illimité | illimité | illimité | illimité |
| Protocoles | / | / | / | / |
| Entraînement /Compétition/ championnat | Autorisé sous conditions | Autorisé sous conditions | Autorisé sous conditions | Autorisé sous conditions |
| Densité (participant) | 1/10m ² ou Max 50/gr | 1/10m ² ou Max 50/gr | 1/10m ² ou max 50/gr | 1/10m ² ou max 50/gr |
| Contact | Autorisé | Autorisé | Autorisé | Autorisé |
| Vestiaires/ douches | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Public | Cfr AM ³ | Cfr AM | Cfr AM | Cfr AM |
| Protocoles | Phase 4 | Phase 4 | Phase 4 | Phase 4 |
| Entraînement Compétition/ championnat | Autorisé sous conditions | Autorisé sous conditions | Autorisé sous conditions | Autorisé sous conditions |
| Densité (participant) | 1/10m ² ou Max 20/gr | 1/10m ² ou Max 20/gr | 1/10m ² ou max 20/gr | 1/10m ² ou max 20/gr |
| Contact | Autorisé | Autorisé | Autorisé | Non Autorisé |
| Vestiaires/ douches | Non | Non | Non | Non |
| Public | Autorisé sous conditions | Autorisé sous conditions | Non | Non |
| Protocoles | Phase 3 + guide APS ⁴ | Phase 3 + guide APS | Phase 3 + guide APS | Phase 3 + guide APS |
| Entraînement | Autorisé sous conditions | Seul ou avec 2 personnes même bulle | Autorisé sous conditions | Non Autorisé |
| Densité (participant) | 1/10m ² ou Max 20/gr | Seul ou avec 2 personnes même bulle | 1/10m ² ou max 20 pers/groupe | Non Autorisé |
| Contact | Autorisé | Non Autorisé | Autorisé | Non Autorisé |
| Vestiaires/ douches | Non | Non | Non | Non |
| Public | Non | Non | Non | Non |
| Protocoles | / | / | / | / |

Code Vert

- Toutes les activités sportives sont possibles, comme avant la pandémie ;

Code Jaune

- Toutes les activités sportives sont autorisées pour les moins de 12 ans (U12) et les plus de 12 ans en intérieur comme en extérieur et selon les règles des différents protocoles de la phase 4 ;
- Les contacts dans la bulle sportive et entre les bulles sportives sont autorisés ;
- Le nombre de sportifs dans une infrastructure sportive est déterminé selon les règles des différents protocoles de la phase 4 ;
- Les vestiaires et les douches sont accessibles selon les règles des différents protocoles de la phase 4 ;
- Les cafétérias peuvent ouvrir selon les règles de l'Horeca ;
- Le public est autorisé selon les normes décrites dans l'AM en vigueur et l'utilisation du Covid Event Risk Model (CERM – <http://www.covideventriskmodel.be>). Ce CERM est à compléter par tout organisateur d'une compétition sportive ou d'un événement sportif ;

Code Orange

- Les activités sportives sont autorisées pour les moins de 12 ans (U12) et les plus de 12 ans en intérieur comme en extérieur selon les conditions déterminées dans la phase 3 et le guide de reprise des activités physiques et sportives ;
- Pour les moins de 12 ans (U12), les contacts sont autorisés dans leur propre bulle sportive et entre différentes bulles sportives ;
- Dans les activités sportives de plein air, pour les 12 ans et plus, les contacts légers sont autorisés dans leur propre bulle sportive et interdit entre les différentes bulles sportives ;
- Dans les activités sportives en salle, pour les plus 12 ans, seuls les sports sans contact sont autorisés dans leur propre bulle sportive et entre les différentes bulles sportives ;
- Le nombre de sportifs dans une infrastructure est déterminé dans les protocoles de la phase 3 et le guide de reprise des activités physiques et sportives ;
- Les vestiaires et les douches ne sont pas accessibles, à l'exception des piscines ;
- Les cafétérias peuvent ouvrir selon les règles de l'Horeca ;
- Le public est autorisé sous condition pour les activités outdoor ;

Code Rouge

- Les activités sportives sont autorisées pour les moins de 12 ans (U12), en intérieur comme en extérieur. Pour les plus de 12 ans, seules les activités en extérieur sont autorisées ;
- Pour les moins de 12 ans (U12), les contacts sont autorisés dans leur propre bulle sportive et entre différentes bulles sportives ;
- Les activités sportives de plein air pour les plus de 12 ans sont autorisées seul ou avec un maximum de 2 personnes en plus des personnes vivant sous le même toit. Ces 2 personnes doivent toujours être les mêmes ;
- Les cafétérias sont fermées ;
- Le public est interdit ;
- Les vestiaires et les douches sont fermés à l'exception des piscines pour les moins de 12 ans (U12)